

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Valère  
Mardi 03 mai 2011

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue mardi le 03 mai 2011 à la salle municipale, de 20h00 à 20h55.

Sont présents:   Madame       Sonia Gosselin  
                          Messieurs   Yannick Trépanier  
  Yvon Martel  
  Claude Bourassa  
  Réal Boissonneault  
  André Normand

La séance est ouverte à 20h00 par le maire, Monsieur Louis Hébert, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

- 98-2011       Lecture et adoption de l'ordre du jour.  
Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Yvon Martel que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.
- 99-2011       Adoption du procès-verbal du lundi 04 avril 2011.  
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Sonia Gosselin que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 04 avril 2011 soit accepté tel que déposé.
- 100-2011      Les Comptes.  
Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Claude Bourassa que les comptes soient acceptés tel que présentés.  
  
Voir la liste des comptes fournisseurs annexés.
- 101-2011      Dépôt du rapport financier 2010 par la firme Pellerin Potvin Gagnon.  
Il est proposé par André Normand et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil accepte et autorise le dépôt du rapport financier de l'année 2010 élaboré par Monsieur René Hélie, de la firme Pellerin Potvin Gagnon S.E.N.C., pour la Municipalité de Saint-Valère.
- 102-2011      Acceptation des soumissions publiques pour l'achat de pierre pour l'année 2011.  
Suite à la lecture du rapport de soumissions publiques, il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Yvon Martel que le Conseil accepte et accorde la soumission pour l'achat de pierre à Carrière P.C.M. (1994) Inc selon la soumission reçue.
- 103-2011      Acceptation des soumissions publiques pour la pose d'asphalte 2011.  
Suite à la lecture du rapport de soumissions publiques, il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil accepte et accorde la soumission pour la pose d'asphalte durant l'année 2011 à Sintra Inc. au montant de 230 929,25 \$ plus taxes et conditionnel à l'obtention de la subvention sur la taxe d'accise.

Province du Québec  
Municipalité de Saint-Valère  
Comté d'Arthabaska

**RÈGLEMENT NUMÉRO 308-2011 IMPOSANT UN TARIF DE  
COMPENSATION POUR COUVRIR LES DÉPENSES RELIÉES AUX  
TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LE COURS D'EAU HÉBERT, BRANCHE 3.**

**ATTENDU QUE** des travaux d'entretien ont été effectués sur le Cours d'eau Hébert, branche 3 sur le territoire de la Municipalité de Saint-Valère;

**ATTENDU QUE** le coût de ces travaux payés par la Municipalité est à la charge des contribuables intéressés, au prorata de la superficie contributive de leurs terrains respectifs;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 100 adopté par la Municipalité de Saint-Valère décrète les travaux de ce cours d'eau, ainsi que la répartition du coût de ces travaux et des autres mesures accessoires;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion donné lors d'une session du Conseil de la Municipalité en date du 04 avril 2011 par Sonia Gosselin;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Réal Boissonneault appuyé par Sonia Gosselin, il est résolu d'adopter le règlement numéro 308-2011 et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit, à savoir :

- ARTICLE 1** Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.
- ARTICLE 2** À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement et jusqu'à ce qu'il soit abrogé, le tarif de compensation pour les travaux effectués sur le Cours d'eau Hébert, branche 3 est établi à 61,08 \$ l'hectare sur territoire de la Municipalité de Saint-Valère, et sera calculé selon les superficies contributives en hectare attribuées à chacun des intéressés tel que le tout est plus spécifiquement décrit à l'annexe numéro 1 du présent règlement et ce, en conformité avec les dispositions du règlement numéro 100 adopté par la Municipalité de Saint-Valère décrétant la répartition du coût des travaux de ce cours d'eau.
- ARTICLE 3** La date ultime où peut être faite le versement unique de taxes municipales est le trentième jour qui suit l'expédition du compte.
- ARTICLE 4** **TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES**
- À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde impayé porte intérêt au taux annuel de 10%.
- Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du présent règlement.
- ARTICLE 5** **PÉNALITÉ SUR LES TAXES IMPAYÉES**
- En plus des intérêts prévus à l'article 4, une pénalité de 0,5% du principal impayé par mois, jusqu'à concurrence de 5% l'an, est ajouté sur le montant des taxes exigibles.
- ARTICLE 6** **FRAIS D'ADMINISTRATION**
- Des frais d'administration jusqu'à concurrence de 20,00 \$ sont exigés de tout tireur d'un chèque ou d'un ordre de paiement remis à la municipalité dont le paiement est refusé par le tiré

Province du Québec  
Municipalité de Saint-Valère  
Comté d'Arthabaska

**RÈGLEMENT NUMÉRO 308-2011 IMPOSANT UN TARIF DE  
COMPENSATION POUR COUVRIR LES DÉPENSES RELIÉES AUX  
TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LE COURS D'EAU HÉBERT, BRANCHE 3.  
(suite)**

**ARTICLE 7** Le présent règlement remplace et abroge toute disposition inconciliable avec celles des présentes.

**ARTICLE 8 ENTRÉ EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Saint-Valère, ce 03<sup>ième</sup> jour du mois de mai 2011.

\_\_\_\_\_  
Louis Hébert  
Maire

\_\_\_\_\_  
Jocelyn Jutras  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

---

**CERTIFICAT de PUBLICATION**

Je, soussigné, résidant à St-Valère certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 13 et 16 heures de l'après-midi, le 10<sup>ième</sup> jour de mai 2011.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10<sup>ième</sup> jour de mai deux mil onze.

Signé.....

Province du Québec  
Municipalité de Saint-Valère  
Comté d'Arthabaska

**RÈGLEMENT NUMÉRO 308-2011 IMPOSANT UN TARIF DE  
COMPENSATION POUR COUVRIR LES DÉPENSES RELIÉES AUX  
TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LE COURS D'EAU HÉBERT, BRANCHE 3.**

**ANNEXE 1**

Seront et sont par le présents règlement assujettis aux travaux effectués sur le cours d'eau Hébert branches 3 sur le territoire de la Municipalité de Saint-Valère tous les terrains ci-après énumérés en raison de sa superficie contributive attribuée à chacun de ces terrains, avec le nom du contribuable intéressé et le numéro cadastral officiel de chaque terrain.

---

Objet: Cours d'eau Hébert branche 3

**RÈGLEMENT NUMÉRO 308-2011 IMPOSANT UN TARIF DE  
COMPENSATION POUR COUVRIR LES DÉPENSES RELIÉES AUX  
TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LE COURS D'EAU HÉBERT, BRANCHE 3.**

**ANNEXE 1 (suite)**

Municipalité: Saint-Valère  
Acte de répartition  
Répartition des frais d'exécution de travaux d'entretien

**ACTE DE RÉPARTITION**

En répartition de la somme de huit mille huit cent soixante dix-neuf et quatre-vingt-deux (8 879,82 \$) pour le Cours d'eau Hébert branche 3 entre les intéressés ou leurs successeurs indiqués dans le règlement d'accord à la suite de certains travaux d'entretien dans le cours d'eau en titre, suivant la superficie contributive de chacun des lots et propriétaires affectés au paiement desdits travaux formant le total ci-dessus mentionné.

<b>Répartition des coûts des travaux du cours d'eau Hébert, branche 3 depuis le chaînage 0 + 000 jusqu'au chaînage 2 + 905</b>					
<b>Municipalité de Saint-Valère</b>					
<b>Nom du contribuable</b>	<b>Matricule</b>	<b>Lot</b>	<b>Superficie contributive en hectare</b>	<b>% de la superficie contributive</b>	<b>Répartition</b>
Ferme Bonaloi S.E.N.C.	0902-74-4085	561-P. à 573-P. et 573-P à 576-P.	57,80	39,8	3 530,42 \$
Réjean Bernier & André Lambert.	0903-18-6575	562, 572-P. et 573-P.	46,81	32,2	2 859,15 \$
Ferme Valayre S.E.N.C.	1003-01-8510	576-P.	14,38	9,9	878,33 \$
Irène Gaudet	1003-22-8005	577 et 578	12,63	8,7	771,44 \$
Luc Vigneault	1001-80-2505	576-P.	7,34	5,00	448,35 \$
Carrières P.C.M. (1984) inc.	0902-52-9505	573-P	6,14	4,2	375,03 \$
Robert Champagne.	0802-97-5070	572-P.	0,28	0,2	17,10 \$
<b>TOTAL</b>			<b>145,38</b>	<b>100,00</b>	<b>8 879,82 \$</b>

Les sommes dues en vertu de la présente répartition seront payables par chaque intéressé, au bureau municipal de la Municipalité de Saint-Valère.

Donnée à Saint-Valère, ce 03<sup>ième</sup> jour du mois de mai 2011.

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

- 104-2011 Acceptation de dépôt au Fond Municipal Vert (signature).  
Il est proposé par André Normand et appuyé par Sonia Gosselin que le Conseil accepte le dépôt du Fond Municipal Vert et autorise par le fait même Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tous les documents relatifs au dépôt de cette demande de subvention à la Fédération Canadienne des Municipalités.
- 105-2011 Résolution de conformité aux exigences du Fonds Municipal Vert.  
**ATTENDU QU'**il soit donc décidé que la Municipalité de Saint-Valère élaborera un plan de développement d'une collectivité viable qui comprendra la vision et les objectifs de durabilité de la collectivité.  
**ATTENDU QU'**il soit de plus décidé que la Municipalité de Saint-Valère s'engage à affecter 17 850,00 \$ de son budget à cette initiative.  
**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par Yvon Martel que le Conseil accepte d'élaborer un plan de développement d'une collectivité viable et d'investir un montant sa réalisation.
- 106-2011 Autorisation rencontre de contribuable pour les égouts du village.  
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil autorise Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, à organiser une rencontre entre la Municipalité de Saint-Valère et les contribuables concernés par les égouts du village afin de leur expliquer les différentes propositions pour eux de se rendre conforme au Q-2, r.22.
- 107-2011 Autorisation signature entente avec les contribuables égouts village.  
Il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par Sonia Gosselin que le Conseil autorise la signature d'une entente entre la Municipalité de Saint-Valère et les contribuables concernés par les égouts du village qui engage lesdits contribuables à payer les frais encourus par l'exécution de la proposition choisit en conformité au Q-2, r.22. Le maire Monsieur Louis Hébert et le directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signe la dite entente.  
**Puisque Monsieur le maire Louis Hébert a des intérêts dans la prochaine résolution, il s'est absenté de 20h25 à 20h35. Madame Sonia Gosselin a agi à titre de pro-maire pour les 2 résolutions suivantes.**
- 108-2011 Demande de dérogation mineure pour la propriété du 626, rang 12, lot 587-P. Canton de Bulstrode, pour l'empiètement dans la marge de recul avant.  
**ATTENDU QUE** Ferme Valayre S.E.N.C. est propriétaire du 626, rang 12, lot 587-P. Canton de Bulstrode, à Saint-Valère, zone 16A et que Monsieur Louis Hébert est le représentant désigné;  
**ATTENDU QUE** Monsieur Louis Hébert, propriétaire de Ferme Valayre S.E.N.C., a présenté une demande pour l'implantation de 2 silos, d'une grandeur de 6,10 mètres de diamètre par 24,39 mètres de haut, dans la marge de recul avant, soit à 16,28 mètres de la limite de propriété;  
**ATTENDU QUE** la règlementation municipale exige que tous les nouveaux bâtiments agricoles doivent être construits à 30 mètres des limites avant de la propriété;  
**ATTENDU QUE** Ferme Valayre S.E.N.C. possédait 3 silos situés devant la ferme principale dont 2 qui sont devenus, avec le temps, désuets et dangereux;

108-2011

Demande de dérogation mineure pour la propriété du 626, rang 12, lot 587-P. Canton de Bulstrode, pour l'empiètement dans la marge de recul avant. (suite)

**ATTENDU QUE** Ferme Valayre S.E.N.C. avait construit ces silos bien avant l'entrée en vigueur du présent règlement et les silos possédaient, par conséquent, un droit acquis pour l'empiètement dans la marge de recul avant;

**ATTENDU QUE** les silos sont présentement situés devant les bâtiments de ferme et qu'il n'y a pas de possibilité de les reconstruire plus loin sans nuire au bon fonctionnement de la ferme;

**ATTENDU QUE** Ferme Valayre S.E.N.C. doit démolir 2 des silos en totalité puisque rien n'est récupérable et les nouvelles bases ne peuvent être aux mêmes endroits que les anciennes bases;

**ATTENDU QUE** les silos ne nuiront pas aux voisins puisqu'ils seront pratiquement aux mêmes endroits qu'auparavant;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme a déposé une recommandation favorable pour les raisons précitées.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par André Normand que la demande de dérogation mineure de Monsieur Louis Hébert, propriétaire de Ferme Valayre S.E.N.C., est l'implantation de 2 silos, d'une grandeur de 6,10 mètres de diamètre par 24,39 mètres de haut, dans la marge de recul avant, soit à 16,28 mètres de la limite de propriété. Le Conseil accepte la demande pour les raisons précitées.

109-2011

Demande de dérogation mineure pour la propriété du 1062, route 161, lot 766-P. Canton de Bulstrode, pour l'empiètement dans la marge de recul avant (lot d'angle).

**ATTENDU QUE** Monsieur Guy Pépin est propriétaire du 1062, route 161, lot 766-P. du Canton de Bulstrode;

**ATTENDU QUE** la propriété de Monsieur Guy Pépin est située au coin de la route 161 et du Chemin Labbé, ce qui constitue un lot d'angle et est régie par 2 marges de recul avant soit 15 mètres pour la route 161 et 12 mètres pour le Chemin Labbé;

**ATTENDU QUE** Monsieur Guy Pépin souhaite construire une véranda annexée à sa résidence qui se rapprocherait du Chemin Labbé;

**ATTENDU QUE** Monsieur Guy Pépin a déposé à la Municipalité une demande de dérogation mineure pour l'empiètement dans la marge de recul avant du Chemin Labbé de 4,38 mètres;

**ATTENDU QUE** la nouvelle construction de Monsieur Guy Pépin ne nuira pas au triangle de visibilité du coin, puisque 3 gros arbres seront devant la future véranda et un autre gros arbre est beaucoup plus près du coin de la propriété et qu'un gros fossé sépare le chemin Labbé de sa propriété;

**ATTENDU QUE** Monsieur Pépin ne peut déplacer l'emplacement de sa véranda puisque de l'autre côté de la maison il y a une entrée de cave et un garage;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme a déposé une recommandation favorable pour les raisons précitées.

- 109-2011 Demande de dérogation mineure pour la propriété du 1062, route 161, lot 766-P. Canton de Bulstrode, pour l'empiètement dans la marge de recul avant (lot d'angle). (suite)
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Normand et appuyé par Réal Boissonneault que la demande de dérogation mineure de Monsieur Guy Pépin est pour l'empiètement dans la marge de recul avant de 4,38 mètres et que la véranda ne nuira pas aux voisins n'y au triangle de visibilité du coin de rue. Le Conseil accepte la demande pour les raisons précitées.
- Retour à 20h35 de Monsieur le maire Louis Hébert comme président de l'Assemblée.**
- 110-2011 Avis de motion pour le Règlement 310-2011 décréter les travaux et la taxation pour l'asphaltage du rang 12.
- Le conseiller Réal Boissonneault donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, sera présenté avec dispense de lecture pour adoption, le règlement no 310-2011 décréter les travaux et la taxation pour l'asphaltage d'une partie du rang 12.
- 111-2011 Décorations Fêtes du 150<sup>ième</sup> devant le bureau municipal.
- Il est proposé par André Normand et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil autorise un montant de 2 000,00 \$ pour un aménagement spécial devant le bureau dans le cadre des Fêtes du 150<sup>ième</sup> qui se tiendront au mois de juillet 2011. Monsieur le conseiller Réal Boissonneault est mandaté pour s'occuper du dit dossier.
- 112-2011 Rencontre de contribuables rang 12 pour l'asphalte.
- Il est proposé par Sonia Gosselin et appuyé par André Normand que le Conseil autorise Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, à organiser une rencontre avec les contribuables concernés par l'asphaltage d'une partie du rang 12.
- 113-2011 Demande d'aide financière pour la « Fête nationale du Québec ».
- Il est proposé par André Normand et appuyé par Yvon Martel que le Conseil accorde une aide financière à la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Valère au montant de 500,00 \$ pour l'organisation des activités entourant la Fête nationale.
- 114-2011 Avis de motion pour le Règlement 309-2011 pour adopter le Règlement général numéro G-100 (SQ).
- La conseillère Sonia Gosselin donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, sera présenté avec dispense de lecture pour adoption, le règlement 309-2011 pour adopter le Règlement général numéro G-100 (SQ).
- 115-2011 Demande d'augmentation de salaire de Monsieur François Daigle.
- Il est proposé par André Normand et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil accorde l'augmentation de salaire demandée par Monsieur François Daigle d'un dollar de plus, soit un salaire passant de 14,00 \$ à 15,00 \$ de l'heure.
- 116-2011 Autorisation dépense pour l'Atelier informatique 2011 de la compagnie Infotech.
- Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil autorise les dépenses relatives au suivi de l'Atelier informatique 2011 d'Infotech pour Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, le 16 juin 2011 à Drummondville.

- 117-2011 Cotation de l'architecte pour le programme MADA.  
Il est proposé par Sonia Gosselin et appuyé par André Normand que le Conseil accepte la cotation de l'architecte Marc-André Maillé dans le cadre du programme Municipalité amie des aînés (MADA) au montant de 3 840,00 \$ comprenant des visites sur place, des esquisses et la préparation des plans préliminaires et estimés pour la construction d'un bâtiment multifonctionnel.
- 118-2011 Renouvellement du contrat 2011 avec Infotech pour le logiciel informatique.  
Il est proposé par André Normand et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil autorise le renouvellement du contrat 2011 pour le système informatique offert par la compagnie Infotech. Le coût est de 3 915,00 \$ plus taxes.
- 119-2011 Rencontre 31 mai présentation du Guide de gestion des eaux pluviales.  
Il est proposé par Sonia Gosselin et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil autorise les frais reliés à la rencontre du 31 mai 2011 concernant la présentation du Guide de gestion des eaux pluviales pour les membres du Conseil ainsi que les officiers municipaux.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes:

100-2011, 102-2011, 103-2011, 105-2011, 111-2011, 113-2011, 115-2011, 116-2011, 117-2011, 118-2011;

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 03<sup>ième</sup> jour du mois de mai deux mil onze.

Le directeur général  
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

- 120-2011 Clôture de la séance.  
Il est proposé à 20h55 par Claude Bourassa que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord. En conséquence, il n'exercera pas son droit de *veto*.

---

Louis Hébert  
Maire

---

Louis Hébert  
Maire

---

Jocelyn Jutras,  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier